

Fiche Technique Conseil: audit énergétique industrie ademe

Objectifs de la mission

Mission d'audit énergétique industriel conforme aux méthodes et recommandations de l'ADEME.

- Diagnostiquer précisément les consommations par postes et usages du site.
- Identifier les gisements d'économies et prioriser les actions à mener.
- Vérifier la conformité au décret audit énergétique et aux exigences de performance.
- Fournir un plan d'action avec recommandations techniques, organisationnelles et comportementales.
- Hiérarchiser les préconisations selon impact, coût et délai de retour sur investissement.
- Réduire les charges énergétiques et l'empreinte carbone, et orienter vers des solutions durables.

L'audit constitue un support décisionnel structuré pour la direction et les équipes QHSE.

Entreprises / profils concernés

- Entreprises industrielles de toutes tailles (manufacturier, agroalimentaire, chimie, métallurgie, pétrochimie).
- Responsables de site, directeurs d'usine, responsables maintenance, ingénieurs process.
- Managers QHSE, directions techniques et achats.
- Entreprises soumises aux obligations réglementaires (décret audit énergétique).
- Structures visant l'optimisation des consommations et l'amélioration de la compétitivité.

Durée et format de la mission

Durée typique de 4 à 8 semaines, selon taille du site, complexité des installations et disponibilité des données.

Élément	Détails
Périmètre & durée	4–8 semaines selon le périmètre, la complexité et les données disponibles.
Modalités d'intervention	Visites sur site, analyses à distance, ateliers collaboratifs avec les équipes internes.
Livrables & restitution	Rapport numérique; présentation dédiée à la direction et à la cellule QHSE.
Organisation	Planning modulable, adapté aux contraintes opérationnelles du client.

Méthodologie / déroulement de la mission

Étape 1 : Diagnostic initial

- Analyse des données énergétiques et relevés de consommation.

- Visite de terrain, revue des équipements, procédés et utilités (chauffage, vapeur, air comprimé, électricité).
- Repérage des pertes et premières opportunités d'amélioration.

Étape 2 : Analyse documentaire et réglementaire

- Étude des historiques de consommation, contrats fournisseurs et documentation technique.
- Vérification des exigences réglementaires (audit énergétique réglementaire et obligatoire).
- Validation des objectifs de performance et des bonnes pratiques.

Étape 3 : Recommandations et plan d'action

- Plan d'action détaillé : recommandations techniques, organisationnelles, comportementales.
- Hiérarchisation selon impact énergétique, coût d'investissement et délai de ROI.
- Aide à la décision pour orienter les investissements et la performance énergétique.

Étape 4 : Suivi et accompagnement

- Mise en œuvre des recommandations et suivi des résultats.
- Mise en place d'indicateurs de performance, tableaux de bord et reporting.
- Interventions périodiques pour pérenniser les gains et la conformité.